

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 mars 2011
(convocation du 14 mars 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Mars Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max,
Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise,
M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE
FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita,
M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal,
M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric,
M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine,
M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL
KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette,
M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOX Jacques,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude,
M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel,
M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole,
M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 40	M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth
M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal à partir de 11 h	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre	M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	M. POIGNOGNEC Michel à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme FAYET Véronique	M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier	M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine
Mme CHAVIGNER Michèle à M. QUERON Robert	M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine	M. SENE Malick à Mme FAORO Michèle
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël	M. SIBE Maxime à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle	

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - Attribution d'une subvention d'investissement pour une étude pré opérationnelle sur le secteur Les Aubiers - Cracovie - Année 2011 - Décision - Autorisation

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1. Le contexte du projet

Le quartier prioritaire des Aubiers est identifié comme « zone urbaine sensible » (ZUS), avec plus de 3.500 habitants et 1.200 résidences principales en HLM. Ce quartier fait partie des 10% les plus pauvres de France avec un revenu médian par habitant de 546 €. Il souffre d'une très forte stigmatisation.

Aujourd'hui, le quartier élargi des Aubiers apparaît aussi comme un potentiel foncier important et stratégique pour une future opération d'aménagement, permettant ainsi de relier ce quartier à la ville existante et en devenir. Sur ce territoire, la Ville de Bordeaux a lancé en 2007 un marché de définition, en partenariat avec l'Etat, l'ANRU, Domofrance, Aquitanis et la CDC, avec l'ambition de travailler sur un large secteur, au-delà des deux résidences des Aubiers et du Lac.

A l'issue de la phase 1 du marché de définition, les partenaires avaient retenu un certain nombre de principes pour le développement de Bordeaux Nord et plus particulièrement du secteur Aubiers - Cracovie. Un programme de référence a été établi en novembre 2008, puis validé par les partenaires des études, afin de préciser les orientations de la maîtrise d'ouvrage pour l'engagement de la seconde phase. En 2009, le jury a désigné l'équipe Dusapin - Leclercq lauréate du marché de définition. Le projet proposé par cette équipe a notamment mis en évidence les capacités du secteur à participer à l'accueil de nouvelles populations (3 000 logements).

Cependant, la Cour Européenne a invalidé la procédure française des marchés de définition permettant de confier des marchés de maîtrise d'œuvre après remise en concurrence des seuls titulaires des marchés de définition (arrêt CJUE - 10/12/2009 – Aff. C-299/08). Il est donc nécessaire d'engager une nouvelle mise en concurrence, quelles que soient les missions ultérieures envisagées. Si donc le marché de définition a ouvert de

nouvelles perspectives de réflexion, il n'a pas pour autant permis de déboucher sur une stratégie globale d'aménagement, partagée par les acteurs.

2. Les objectifs de l'étude urbaine

L'étude urbaine sur le secteur « Benauges / Joliot-Curie » est en cours. Aussi, il est important désormais de réaliser celle sur le secteur « Les Aubiers / Cracovie ».

Malgré quelques projets isolés actés à ce jour, l'étude envisagée, à visée principalement opérationnelle, répond en priorité à l'objectif de transformation du secteur, par la réalisation d'aménagements urbains et d'actions concrètes et visibles en cœur de quartier, qui seront aptes à amorcer le changement nécessaire et viendront conforter les projets déjà arrêtés.

2.1 Les objectifs généraux

Trois grands objectifs généraux ont été fixés à l'étude, en amont de la programmation d'actions, comme suit :

- Intégrer le quartier dans la ville constituée,
- Appliquer de manière concrète les principes du développement durable,
- Développer une mixité urbaine et sociale,

2.2 Les objectifs opérationnels

Au regard du contexte évoqué, la Ville de Bordeaux envisage d'une part de lancer une étude pré opérationnelle permettant de préciser les orientations définies par le marché de définition, et d'autre part, de créer une amorce au renouvellement du quartier.

Ainsi, deux opérations préalables à l'étude sont envisagées dans le cadre de la présente convention :

- La démolition des 12 logements d'Aquitanis, situés en surplomb du cours des Aubiers, afin de faciliter le bouclage viaire sur les allées de Boutaut,
- La réhabilitation du terrain de football, qui est une demande récurrente des habitants et qui intervient en parallèle du travail mené avec la déléguée du Préfet et les associations pour remonter le club de football des Aubiers,

L'étude pré opérationnelle envisagée est stratégique, car elle doit permettre aux maîtres d'ouvrage concernés, dans la perspective d'un futur PNRU :

- d'amorcer le renouveau du quartier par le lancement de deux îlots tests, un sur la résidence du lac et l'autre sur la résidence des Aubiers
- de disposer d'un référentiel pour la mise en œuvre opérationnelle du projet, et ce pour chaque maîtrise d'ouvrage,
- de mettre à jour le plan de référence élaboré par l'équipe lauréate Dusapin - Leclercq en fonction des éléments indiqués,

Le programme de l'étude comprendra à la fois l'aménagement et la requalification de voiries et d'espaces publics, mais aussi la réalisation ou le changement de destination de constructions, en vue d'augmenter la mixité fonctionnelle du quartier. La forme urbaine devra s'intégrer dans le paysage urbain et la composition bâtie existante.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage permettra la mise en œuvre de programmes d'aménagement et de construction de ce secteur. Les propositions devront permettre la précision opérationnelle du parti d'aménagement retenu dans le cadre du marché de définition.

Les limites des maîtrises d'ouvrages respectives devront être précisément définies, en lien avec les recompositions foncières qui pourraient s'avérer nécessaires.

3. Gouvernance et durée de l'étude

Le pilotage de l'étude est assuré par la ville de Bordeaux, en lien avec les partenaires Etat, CUB, Conseil régional d'Aquitaine et les 2 bailleurs sociaux Aquitanis et Domofrance. Chaque opération reste ensuite sous la responsabilité du maître d'ouvrage concerné.

Des réunions d'information seront organisées par la ville de Bordeaux tout au long de ce projet. Par ailleurs, une concertation relative à l'élaboration du plan d'aménagement du secteur sera menée en parallèle par la Ville.

L'étude se déroulera pendant l'année 2011, avec une programmation d'action prévue à rendre avant la fin de l'année.

4. Plan de financement et participation de la CUB

Le coût de l'étude est de 172.500 € HT.

La Communauté urbaine de Bordeaux participe, selon son règlement d'intervention, à hauteur de 20 %, soit la somme de 34.500 € HT.

Etude Aubiers Cracovie 2011	Ville de Bordeaux		CUB		ANRU		Conseil régional d'Aquitaine		Bailleurs sociaux	
Participation (€ HT)	34.500,00	20%	34.500,00	20%	43.125,00	25%	34.500,00	20%	25.875,00	15%
Coût total de l'étude	172,500 € HT									

L'étude est programmée dans le cadre du contrat de co-développement 2009-2011, en substitution d'études préalables non réalisées sur cette période (fiche action N°2).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement d'intervention communautaire en matière d'études urbaines,

VU le projet de convention ci-joint,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le secteur « Aubiers Cracovie » doit bénéficier d'une étude urbaine pré opérationnelle, précisant, d'une part, les orientations définies par le marché de définition initial, et permettant, d'autre part, de créer une amorce au renouvellement du quartier,

DECIDE

Article 1 :

Le projet d'étude urbaine, de maîtrise d'ouvrage ville de Bordeaux, sur le secteur Aubiers Cracovie est approuvé,

Article 2 :

Une participation financière communautaire, d'un montant de 34.500 €, est attribuée à la commune de Bordeaux,

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du projet,

Article 4 :

L'imputation de la dépense est faite au budget principal sur le chapitre 204 – article 2042 – fonction 72 – CRB UE00 – Progr. HC 01 de l'exercice en cours,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 mars 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
13 AVRIL 2011

PUBLIÉ LE : 13 AVRIL 2011

M. JEAN TOUZEAU

